

► **Reconnaissance des compétences des migrants/refugiés vulnérables**

Collaboration OIT / UNHCR / INPP

Contribution de l'Afrique Centrale pour la mise en place du partenariat pour la reconnaissance des compétences des migrants/refugiés vulnérables

- Fort soutien de la CEEAC : contribution à la sélection des pays pilotes et à la réalisation de l'étude sous-régionale dans les pays sélectionnés avec l'appui du BIT (couloir de migration)
- Validation à travers un atelier de consultation tripartite à Yaoundé: 16-18 septembre 2019

Résultats :

- **Accords inter-étatiques:** 10 plans d'action/accord interétatique visant à une volonté des Etats et des partenaires sociaux de contribuer à la création de mécanismes qui faciliteront la reconnaissance des compétences des migrants vulnérables ainsi que leur intégration socio-économique dans les pays d'accueil
- **Norvège:** Financement de la mise en œuvre d'un accord visant la reconnaissance des certifications des métiers dans les secteurs porteurs: pétrolier, minier, agricole et bois

► **Protocole d'accord _RDC, la RCA, le Congo, le Gabon et le Cameroun**

Reconnaissance des certifications des métiers dans les secteurs porteurs: pétrolier, minier, agricole et bois

But ultime: A la fin de l'année

- Chaque pays disposera d'une structure opérationnelle de certification des compétences des migrants.
- Au mois 200 Migrants/refugies insérés dans le tissu socio-économique dans le pays hôte ou dans l'un des pays de l'accord
- Créer ou renforcer les structures nationales de reconnaissance et de certification des métiers dans les secteurs ciblés reconnus par les Etats signataires du présent protocole de partenariat
- **Etat des lieux des structures nationales de certification des compétences dans chaque pays: INPP_Commission nationale de certification professionnelle**
- **UNHCR: Base de donnée**
- **Elaboration des répertoires de métiers dans les filières retenues et**
- **Elaboration des référentiels de compétences par métier**

► **ACTION DU BIT: A cause de la COVID _assurer la mise en place du dispositif dans un pays pilote en vue de le dupliquer**

INPP:

- **Bilan des compétences**
- **Assurer la formation des cibles identifiées dans la base de données de UNHCR : formations technique et managériale/plan d'affaires**
- **Assurer la reconnaissance des compétences et délivrer les certificats**
- **Assurer le lien avec le marché du travail: implication de ONEM (services de la main d'œuvre)**

UNHCR

- **Fournir la base de données: identification des cibles**
- **Collaboration étroite avec équipe INPP: suivi des formations sur les sites**
- **Fournir des kits d'installation**
- **Assurer le rapatriements des candidats qui souhaitent s'insérer dans le pays de départ (RCA, Cameroun, Congo, Gabon)**
- **Duplication Cameroun, Gabon, Congo, RCA**

► Experience pilote: NORD ET SUD UBANGUI Sites Bili, Boyabu et Mole

Profils\secteurs	Bois	Agricole	Pétrolier	Minier	Total
Sans compétence	42	57	29	48	176
Avec compétence sans certificat	1	14	0	7	22
Total	43	71	29	55	198

Localité:

- **Refugies venant de la RCA**
- ***Nord Ubangui: Bili***
- ***Sud Ubangui: Boyabu, Mole***

Resultats

Formation aux Métiers

Site\secteurs	Bois	Agricole	Pétrolier et Minier	Total
BILI	36	50	65	151
BOYABU	25	29	24	78
MOLE	22	21	26	69
Total	83	100	115	298

Note : Métiers par secteur retenu

- i. **Bois** : Technicien aide-forestier et Menuisiers
- ii. **Agricole** : Cultivateur (Cultures maraichères) et Technicien en transformation et conservation des produits agricoles
- iii. **Pétrolier et Minier** : Technicien/maintenancier Moteur de plaisance : Gpe électrogène, Moto pompe, Mécanicien moteur essence et Soudeur à l'arc

Formation en Entrepreneuriat

Effectif\Site	BILI	BOYABU	MOLE	Total
Effectif formés	153	54	67	274
Plan d'affaire élaborés	22	0	6	28
Total				198

Note : Plan d'affaire

- i. Les plans d'affaires élaborés ont été fait par groupes
- ii. 80% des bénéficiaires de Boyabu ne sachant ni lire ni écrire , ajouté à la difficulté d'un local.

RECOMMANDATIONS

- **DUPLICATION** : L'expérience de la RDC, pays Pilote pourra être dupliquée dans les pays de la Région
- L'Office National pour l'Emploi (ONEM) : faciliter l'insertion des populations actives en quête d'emploi dans le marché du travail.
- *Intégration des Autorités coutumières (au delà des autres parties prenantes au Projet)* : considérées comme détenteurs du pouvoir ancestral et propriétaires des terres et forêts.
- Renforcer la communication entre différents intervenants et parties prenantes au Projet pendant la formation et le suivi post-formation

Description

Titre :	Reconnaissance des certifications des métiers dans les secteurs porteurs: pétrolier, minier, agricole et bois
Bénéficiaires :	Les migrants des pays signataires du partenariat
Période :	2020-2024 avec évaluation mi-parcours
Acteurs impliqués :	Ministres (formation professionnelle et qualifiante, travail, affaires étrangères, affaires sociales, de l'intérieur), le privé (employeurs), organisations syndicales des travailleurs, société civile, ONG.
Résumé	Créer ou renforcer les structures nationales de reconnaissance et de certification des métiers dans les secteurs ciblés reconnus par les Etats signataires du présent protocole de partenariat.

Congo, Cameroun, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine et Gabon



Plan d'Action

Objectif final A la fin du projet, chaque pays disposera d'une structure opérationnelle de certification des compétences des migrants.

1.) Signature d'un accord de partenariat	Les Etats concernés	Gouvernement, organisations des employeurs et travailleurs, bailleurs de fond.	6 mois
2.) Etat des lieux des structures nationales de certification des compétences dans chaque pays	Commission des experts nationaux (avec la possibilité de recruter un cabinet)	Gouvernement, organisations des employeurs et travailleurs, bailleurs de fond.	6 mois
3.) Elaboration des répertoires de métiers dans les filières retenues	Commission des experts	Gouvernement, organisations des employeurs et travailleurs, bailleurs de fond.	4 mois
4.) Elaboration des référentiels de compétences par métier	Commission des experts	Gouvernement, organisations des employeurs et travailleurs, bailleurs de fond.	4 mois
5.) Elaboration des processus de certification	Commission des experts	Gouvernement, organisations des employeurs et travailleurs, bailleurs de fond.	4 mois

Plan à long terme (Années suivantes)

1.) Suivi et évaluation des actions des deux premières années	Commission des experts	Gouvernement, organisations des employeurs et travailleurs, bailleurs de fond.	3 mois
2.) Formation des animateurs des structures nationales de certification	Commission des experts	Gouvernement, organisations des employeurs et travailleurs, bailleurs de fond.	1 mois
3.) Déploiement du personnel formé dans les structures de certification nationale	Commission des experts	Gouvernement, organisations des employeurs et travailleurs, bailleurs de fond.	4 mois



Organisation
internationale
du Travail

NOUS VOUS REMERCIONS